

**Diplôme d'établissement**  
**Coordinateur de regroupements pluri-professionnels de soins primaires**  
**(DE PACTE Soins primaires)**  
**MENTION MSP - CDS**

PARCOURS DE SANTÉ ET INTEGRATION DES SERVICES SUR LES TERRITOIRES

[Equipe PACTE soins primaires](#)

Responsable du dispositif  
**Béatrice ALLARD COULAN**  
Médecin Généraliste

Coordinatrice  
**Maryline CHEGUILLAUME**  
[pactesoinsprimaires@ehesp.fr](mailto:pactesoinsprimaires@ehesp.fr)

Chargé de mission  
**Emmanuel VANNIER**

Ingénieurs pédagogiques  
**Guillaume CARIO**  
**Claire PUNTELLI**  
**Marlène LE BOËTTÉ**

Responsable Observatoire  
**François Xavier SCHWEYER**  
Chargée d'études  
**Sabrina ARNAL**

[Etablissement responsable](#)

**EHESP** École des hautes études en santé publique – Avenue du professeur Léon Bernard  
CS 74312 – 35043 Rennes Cedex

[Lieu de formation](#) : En région

[Accessibilité pour les personnes en situation de handicap](#) : si besoin le choix des lieux de séminaires régionaux prend en compte cette exigence.

[Modalités pédagogiques](#)

Le parcours de formation se compose :

- De séminaires présentiels pendant lesquels sont travaillées des thématiques spécifiques à partir de l'expérience de l'apprenant. Les séminaires sont délivrés par les Formateurs Relais (FR) PACTE soins primaires.
- De travaux réalisés au sein de l'équipe du coordinateur, aboutissant à la production de documents traceurs.
- De la rédaction d'un mémoire.
- D'une soutenance.
- Les apprenants bénéficient de :
  - l'accompagnement d'un FR
  - partage d'expérience et retour d'expérience en séminaire régional
  - ressources en e-learning

[Durée](#)

- Nombre d'heures en présentiel : 96 heures
- Nombre d'heures e-learning : 30 heures
- Nombre d'heures en équipe : 30 heures
- Nombre d'heures au total : 156 heures

Dates : Se renseigner auprès des ARS et des Formateurs Relais de la région.

Nombre de places : En fonction des régions concernées au regard des besoins territoriaux.

Publics visés : Professionnels en poste ou en prise de poste sur les fonctions visées par la formation : coordinateurs en MSP ou CDS.

Prérequis : Etre intégré.e à une équipe.

Dérogation sur dossier pour les professionnels en cours de recrutement en équipe.

#### Modalités de sélection

Pré-sélection sur dossier de candidature à déposer auprès de l'ARS avec un CV et une lettre de motivation.

Les candidats retenus lors de la pré-sélection sont, si besoin, auditionnés au cours d'un entretien de 30 mn par l'ARS, des partenaires régionaux ou des formateurs relais. Les candidatures sont validées par l'EHESP.

Date limite de candidature et/ou période de sélection : En fonction des régions

Résumé de l'action : L'EHESP entend contribuer au développement des soins primaires. Pour cela, en partenariat avec le ministère de la santé, les ARS, et les fédérations professionnelles (AVEC Santé, FNCS, FCPTS), l'EHESP a créé ce parcours diplômant en réponse à des besoins d'acquisition de compétences des professionnels en charge de soutenir les équipes de terrain, d'impulser et de structurer de nouvelles pratiques et organisations professionnelles sur le terrain.

#### Objectifs pédagogiques

La formation doit permettre à ces professionnels de :

1. Se positionner au sein de leur équipe comme coordinateur et de contribuer à la gestion de la structure ;
2. Organiser la mise en œuvre du projet de santé de leur équipe ;
3. Inscrire ce projet de santé dans une démarche territoriale de responsabilité populationnelle.

#### Compétences visées

A l'issue du parcours de formation, les participants seront notamment capables, en appui à leur équipe, de :

- Conduire un projet de santé en lien avec les différentes parties prenantes (acteurs du territoire, autres professionnels de santé, patients, familles, financeurs et politiques), dans le cadre des politiques publiques et en réponse aux besoins de la population ;
- Soutenir de nouvelles pratiques, pluri-professionnelles, par des procédures et outils de travail partagés au sein des collectifs ;
- Organiser l'amélioration du service rendu aux patients et à la population desservis, notamment à travers des démarches de responsabilité populationnelle et d'intégration des acteurs.

Parcours pédagogique

Le Diplôme d'Établissement Coordinateur de regroupements pluri professionnels de soins primaires mention MSP ou CDS s'organise autour de **5 modules obligatoires**.

<b>5 MODULES OBLIGATOIRES</b>	
<p><b>PRISE DE FONCTION</b></p> <p><u>Objectifs pédagogiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir le rôle respectif d'un coordonnateur et d'un leader</li> <li>• Expliquer la différence entre leader et coordonnateur</li> <li>• Déterminer l'intérêt et les modalités de rédaction ou d'actualisation de sa fiche de poste</li> </ul>	<p><b>PROJET DE SANTÉ</b></p> <p><u>Objectifs pédagogiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer comment utiliser les données disponibles pour analyser le contexte du projet</li> <li>• Déterminer comment formuler les objectifs</li> <li>• Elaborer une feuille de route</li> <li>• Expliciter le lien avec les axes de la matrice de maturité</li> <li>• Organiser les responsabilités</li> <li>• Présenter son projet à ses interlocuteurs</li> <li>• Suivre la diffusion et l'appropriation du projet de santé</li> </ul>
<p><b>DÉMARCHE QUALITÉ</b></p> <p><u>Objectifs pédagogiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lister les 5 principes d'une démarche qualité</li> <li>• Décrire les 4 étapes du cycle PDSA</li> <li>• Aider le collectif à identifier et à formuler des objectifs « qualité »</li> <li>• Guider l'analyse d'un problème</li> <li>• Décrire les étapes d'élaboration d'un protocole pluriprofessionnel</li> <li>• Expliciter l'intérêt et les modalités de la Matrice de Maturité ou du référentiel d'auto-évaluation des centres de santé</li> <li>• Partager les résultats d'une démarche qualité avec les professionnels</li> <li>• Préparer et animer une réunion de concertation pluriprofessionnelle</li> </ul>	<p><b>DYNAMIQUE COLLECTIVE</b></p> <p><u>Objectifs pédagogiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expliciter les principes sur lesquels se fondent une dynamique d'équipe</li> <li>• Déterminer l'intérêt et les modalités pour donner du sens à un projet</li> <li>• Poser un cadre / règles de fonctionnement</li> <li>• Susciter une ambiance conviviale</li> <li>• Déterminer l'intérêt et les modalités pour utiliser des supports visuels</li> <li>• Décrire les principes pour organiser des réunions courtes et efficaces</li> <li>• Identifier des modalités pour faire circuler l'information</li> <li>• Encourager les idées, les prises d'initiatives, les prises de risques</li> <li>• Déterminer l'intérêt et les modalités de faire des feedbacks individuels et collectifs</li> </ul>
<p><b>GESTION DE STRUCTURE</b></p> <p><u>Objectifs pédagogiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre et évaluer en équipe les exigences réglementaires concernant l'accessibilité, l'hygiène, la sécurité et le parcours du patient au sein de la structure,</li> <li>• Etablir les bases d'un budget de fonctionnement de l'équipe</li> <li>• Constituer un état de synthèse pour présentation à l'ensemble de l'équipe</li> <li>• Rédiger la lettre de mission de l'expert-comptable</li> </ul>	

Modalités d'évaluation en vue de la diplomation

Les stagiaires doivent :

- Participer aux séminaires présentiels régionaux identifiés comme faisant partie du parcours de formation visé ;
- Utiliser les ressources mises à leur disposition par l'EHESP sur la plateforme de formation PACTE ;
- Elaborer les productions écrites attendues et les déposer sur la plateforme PACTE;
- Produire un mémoire analysant une démarche mise en œuvre au sein de son équipe, utilisant les ressources et compétences acquises lors de sa formation. La production est suivie d'une soutenance (1 heure) devant un jury.

Les formateurs relais s'assurent du respect de ces exigences qui font l'objet d'une traçabilité sur la plateforme de formation PACTE.

Niveau de sortie : Diplôme d'Etablissement EHESP.

Tarif(s) : Pas de frais d'inscription pour les participants – Prise en charge par l'ARS.

Contacts : L'ARS de la région concernée